Le développement durable

Le Mans Métropole a pris des engagements en faveur du développement durable. Les actions menées dans ce cadre portent sur trois aspects : environnemental, économique et social.

Page modifiée le vendredi 17 novembre 2023 • Données Le Mans Métropole

Objectifs

Le festival Zéro déchet, au Mans, en 2020.

L'expression "développement durable" a été définie pour la première fois en 1987 dans un rapport de l'Onu. Il s'agit de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le développement durable **ne se limite pas à la préservation des ressources** naturelles. Il intègre des aspects économiques et sociaux, comme la solidarité et l'équité.

À l'échelle de la planète, assurer un développement durable doit permettre d'atteindre **trois principaux objectifs**.

- Faire face à la croissance démographique,
- limiter la surexploitation des ressources,
- maintenir une cohésion sociale et économique entre les populations.

Actions

Depuis 2001, la communauté urbaine Le Mans Métropole s'est engagée dans la voie d'un développement durable. Pour cela, elle a créé une délégation spécifique et s'est dotée d'une cellule technique, qui accompagne les actions de ses services de la collectivité.

L’objectif est aujourd’hui d’amplifier et d’accélérer la **transition vers un territoire à énergie positive**.
Les actions mises en œuvre portent en priorité sur

- les énergies,
- les déplacements,
- l’environnement.

Le Mans Métropole s’est également engagée dans la lutte contre le changement climatique avec l’adoption d’un premier Plan climat eau énergie pour la période 2014-2019, suivi d'un nouveau pour la période 2020-2026.

Énergies

Champ solaire photovoltaïque installé sur le toit de la cuisine centrale.
© Ville du Mans

Le Mans Métropole participe au financement de **moyens d'information sur l'énergie**, gratuite et objective, au profit des habitants et des entreprises.

- L'Espace Info énergie vous conseille lors de ses permanences, 10, rue Barbier au Mans. Vous pouvez le contacter au 02 43 28 47 93 ou par courrier électronique à eie72@lemans.fr.
- Le cadastre solaire du Pays du Mans vous permet, grâce à sa carte interactive, d'évaluer le potentiel solaire de votre habitation.

Dans le cadre de son Plan climat énergie, Le Mans Métropole a développé **le réseau de chaleur** alimenté par la combustion des déchets non recyclables. La chaleur produite alimente un réseau souterrain de 40 km. Elle chauffe des copropriétés et bâtiments publics situés à proximité, dont plus de 50 % sont des logements sociaux. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page consacrée au Plan climat énergie.

Une unité de méthanisation, en cours de construction, permettra de transformer en gaz les boues issues de l'épuration des eaux usées de Le Mans Métropole. Ce biogaz, produit par fermentation des boues, sera injecté dans le réseau de gaz de ville. La production équivaudra à la consommation annuelle de gaz de 2500 foyers.

Le Mans Métropole a adopté **un plan énergie solaire**. Son objectif est de développer l'énergie solaire, photovoltaïque et thermique, par la pose systématique de panneaux sur les bâtiments neufs et rénovés, en utilisant les toits et les parkings publics, en sensibilisant les particuliers et entreprises.

Déplacements

Bande cyclable en contresens.
© Ville du Mans

La Setram, à qui Le Mans Métropole a confié sa compétence en matière de transports, met à disposition **un ensemble de moyens alternatifs à la voiture**. L'évolution du réseau, un parc de vélos de location et les services offerts concourent au développement des déplacements propres sur le territoire.
Au début de l'année 2020, un premier bus à hydrogène et une station de production d'hydrogène seront mis en service, pour des transports urbains encore plus propres.

Le Mans Métropole accompagne **l'autopartage**. Le dispositif Mouv' Go, porté par le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, met à disposition des véhicules électriques partagés dans des zones périurbaines ou rurales. 14 communes ont aujourd'hui une station d'autopartage.

L'un des objectifs du Plan de déplacement urbain de Le Mans Métropole est de favoriser l'usage du vélo. La collectivité compte aujourd'hui 144 km d'aménagement cyclables et 160 km de doubles sens cyclables. Elle a adopté un projet d'aménagement de **réseau cyclable structurant**, pour créer 67 itinéraires qui couvriront tout le territoire et totaliseront 270 km.

Environnement

Marché fermier de producteurs locaux, à Rouillon.
© Le Mans Métropole

Un programme de **réduction des déchets**, mené par Le Mans Métropole de 2011 à 2016, a permis une diminution de 10 % du poids des déchets collectés. L'objectif sur la période 2017-2020 est de poursuivre cette réduction au rythme de 1 % par an.

Le Mans Métropole a adopté **un éclairage public plus performant**, dans le cadre du projet européen Life +. La consommation d'électricité a été diminuée de l'ordre de 40 % en moyenne et la pollution lumineuse, nuisible à la faune et la flore, a été réduite grâce à un éclairage ciblé.

Dans ses projets d'aménagement, de construction et de rénovation, Le Mans Métropole privilégie des **techniques et matériaux respectueux de l'environnement**. Cela s'applique notamment aux programmes de Le Mans Métropole Habitat.

Le soutien à **une activité agricole périurbaine** figure parmi les objectifs du plan local d'urbanisme (Plu) communautaire. Le Mans Métropole accompagne ainsi un projet de pôle d'excellence et d'innovation en agriculture biologique, porté par le lycée agricole de Rouillon.

Rapport

Depuis 2012 et l'adoption de la loi dite Grenelle II, les collectivités territoriales de plus de 50000 habitants présentent un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Le rapport 2019 de la communauté urbaine met en avant les thèmes suivants.

- La politique publique de transition énergétique,
- l'accès à la santé,
- le rôle de l'urbanisme, de l'architecture, des techniques et matériaux de construction dans un développement durable du territoire,
- la politique culturelle développée autour de la lecture, du son, de l'art dans la ville et du cirque.

TÉLÉCHARGER : LE RAPPORT 2020 DE LE MANS MÉTROPOLE
(pdf, 3 Mo)

50 %

de baisse

C'est l'objectif de Le Mans Métropole pour ses consommations d'énergie à l'horizon 2050, objectif inscrit dans un Plan énergie solaire.

Conseils

Chacun peut également contribuer, par ses choix et ses gestes du quotidien, à un développement durable. Les actions individuelles s'additionnent aux actions des collectivités et amplifient les résultats obtenus. Le document *Le Mans durable* vous donne **quelques idées pour agir**.

TÉLÉCHARGER : LE MANS DURABLE
(pdf, 2 Mo)

PLUS LOIN

Pour savoir si un projet photovoltaïque serait réalisable et rentable chez vous, vous pouvez utiliser le cadastre solaire du Pays du Mans. C'est gratuit et sans engagement.